

PAYS DE SAINTE-ODILE Ordures ménagères

Poubelles : les foyers pollueurs paieront plus

La communauté de communes du Pays de Sainte-Odile met en place la redevance incitative. Bientôt, les habitants du territoire seront facturés au nombre de ramassages. Pourquoi ce nouveau système ?

Au Pays de Sainte-Odile, on ne vide pas aveuglément les poubelles. Régulièrement, des contrôles sont effectués. Et les observations montrent que 45 % du poids des ordures des poubelles pourraient être recyclés. Le constat, c'est que même si les Alsaciens sont réputés bons trieurs, ils pourraient mieux faire. Le nouveau système de facturation à la levée qui va être mis en place sur le territoire de la communauté de communes va les y aider. Et les récalcitrants, on va le voir, seront pénalisés. Il s'agira de la facturation à la levée. Les bacs seront équipés d'une puce. Un forfait de 36 levées annuelles sera accordé, et pour ceux qui dépassent, il faudra payer plus cher. C'est le principe du pollueur payeur.

Pas de carotte sans bâton

Audrey Schimberlé, directrice de la comcom, ainsi que Valérie Heyd, chargée de mission Environnement durable dans la même structure, ont commencé mardi la tournée des communes du territoire pour animer des réunions d'information en soirée.

Le but est d'expliquer les raisons du nouveau système aux habitants. Alors, pourquoi changer une formule qui marchait déjà de façon satisfaisante, avec une facturation qui prenait déjà en compte, dans un souci



Bientôt ne seront plus ramassées que les poubelles pucées. DOCUMENT REMIS

d'équité, le nombre de personnes par foyer ? C'est que la loi Grenelle de 2009 est passée par là. Elle vise à réduire de 15 % les tonnages incinérés. Le terme fixé était 2012 mais on sait que l'échéance n'a pas été respectée. Les ordures ménagères devront baisser de 7 %. Pas de secret, l'environnement fait partie des priorités nationales et les territoires doivent suivre. Pour y arriver, la loi Grenelle impose l'intégration d'une part incitative dans la facturation des ordures ménagères. D'où ce tournant important dans l'organisation de la gestion des déchets dans les terres de Sainte-Odile.

Le principe de la redevance incitative, c'est d'amener les habitants à moins jeter, ou à jeter mieux. En l'occurrence, il s'agit de faire un effort sur le tri. Davantage de déchets recyclés, c'est moins de déchets brûlés, donc des économies pour la col-

lectivité. La facture des usagers devraient aussi en bénéficier. C'est la carotte. Mais pas de carotte sans bâton.

Le bâton, ce sera pour les négligents. Ceux qui dépasseront le forfait de 36 levées par an. Au-delà, les ramassages seront fortement tarifés. Est-ce à dire que la redevance incitative va entraîner une réduction de la somme demandée aux ménages ? Pas forcément, et c'est peut-être là que se situe le paradoxe, lequel disparaît bien vite si l'on prend en compte la réalité selon laquelle le coût de l'incinération augmente d'année en année. Ce qui veut dire qu'en maintenant le système actuel, les redevances auraient de toute façon augmenté. Et pas qu'un peu. La redevance incitative devrait déjà avoir pour effet de stabiliser les contributions des particuliers. Ce qui est déjà un progrès. Au niveau pratique, les nouveaux

bacs seront distribués aux particuliers en porte à porte, à partir du 7 octobre et jusqu'au 14 novembre. La redevance incitative ne sera pourtant pas appliquée en 2015. Car l'an prochain sera une année test, explique la directrice de la communauté de communes. Les foyers recevront à la fin des deux semestres de 2015 un récapitulatif des levées les concernant. Les habitants continueront pendant cette année d'essai à être

facturés sur le modèle actuel. Mais ils sauront aussi ce qu'ils auraient payé avec la redevance incitative. Laquelle sera mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2016. Puisque la redevance incitative doit arriver à une optimisation du tri, la communauté de communes va profiter de ces réunions d'information dans les communes pour rappeler les bons principes du recyclage. ■

C.R.

LE CHIFFRE

600 kg

C'est le poids de déchets produits en 2013 par chacun de 18 700 habitants de la communauté de communes. Sur cette masse, on compte 230 kg d'ordures ménagères – destinées à la poubelle –, les plus chères à traiter : 184 € la tonne. D'où l'incitation à réduire fortement cette part.

DES REUNIONS DANS LES COMMUNES

Le cycle des réunions d'information sur la redevance incitative a débuté mardi à Meistratzheim. Les prochaines séances, où les questions seront également possibles, sont programmées les jours suivants :

Obernai, mardi 7 octobre, mairie, ou jeudi 16 octobre, salle du périscolaire Europe, rue du Maréchal-Juin. **Niedernai**, jeudi 9 octobre, salle des Landsberg. **Krautergersheim**, vendredi 10 octobre, Espace loisirs. **Innenheim**, mardi 14 octobre, salle des fêtes. **Bernardswiller**, jeudi 23 octobre, salle des fêtes. Toutes les réunions ont lieu à 19 h 30.

L'AGENDA

OBERNAI

Tennis club : inscriptions

► **SAMEDI 4 ET 11 OCTOBRE.** Des permanences se tiendront au TCO pour les nouvelles inscriptions pour la nouvelle saison de tennis 2014/2015.

- **Le samedi 4 octobre** de 10 à 12 h, et de 14 à 16 h plus le dimanche 5 octobre de 10 à 12 h.

- **Le samedi 11 octobre** de 10 à 12 h, et de 14 à 16 h plus le dimanche 12 octobre de 10 à 12 h.

Ces inscriptions visent à la fois les membres (réinscriptions) mais également toutes celles et ceux, petits ou grands, tentés de s'initier au tennis, dans un cadre convivial. Le club compte plusieurs professeurs diplômés d'Etat.

Contacts : tcobernai.fr ou appeler : Thomas ou Blanche, restaurant du TCO au 03 88 95 16 10.

OBERNAI

Quatre artistes exposent

Depuis hier, quatre artistes exposent leurs œuvres dans la salle des Saints-patrons de la mairie d'Obernai.

FRANCINE REDELSPERGER aime la peinture sur soie et sur verre. Elle réalise des objets décoratifs comme les boules ou les vases et surtout des foulards aux couleurs chatoyantes ou des tableaux. Parmi les nouveautés, on trouve des petits cœurs décorés de motifs alsaciens. **Jeanine Gillmann-Bureaux** est peintre sur porcelaine. Passion qu'elle pratique quotidiennement. Pour la réalisation des pièces uniques, elle utilise de la fibre de verre, des pigments et d'autres éléments décoratifs qui subissent trois cuissons à 800°.

Yvette Higelin reste fidèle aux fleurs. Parmi les innovations, les habitués pourront remarquer que l'artiste se tourne progressivement



Cette exposition est l'occasion de rencontrer plusieurs sensibilités en un seul lieu. PHOTO DNA

vers des fonds plus clairs qui donnent plus de luminosité aux paysages provençaux et régionaux. « J'aime donner aux gens l'illusion de pouvoir cueillir les fleurs pour les mettre dans un vase » souligne Yvette, qui montre cette année des paysages de Boersch et de ses environs.

Pour rester le plus près possible de l'original, Yvette prend une photo des décors qui l'interpellent.

Jean-Jacques Delattre s'est spécialisé dans la marqueterie contemporaine et le chantournage sur bois. De ses doigts agiles naissent des décors de Noël et de belles créations comme des boules, des sujets en suspension, comme ces sapins en bois découpé que les visiteurs pourront décorer à leur goût. ■

► L'exposition est ouverte tous les jours de 10 h à 18 h 30 jusqu'au mardi 7 octobre. L'entrée est libre.

P.S